



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 02/2019 :

#### **Demande de crédit de CHF 139'000.—TTC pour la réfection de la route des Montagnes allant du croisement du Vermeilley au Croue et à l'Arzière**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie et a délibéré en date du 4 février 2019. La commission tient à remercier Monsieur le Municipal Nicolas Ray pour ses réponses.

#### **1. Remarque préliminaire**

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

#### **2. Examen du préavis**

**Intégration au plan d'investissement :** Cet objet fait partie du plan d'investissements à hauteur de CHF 130'000 (rubrique 3202).

**Budget :** Le montant total du préavis résulte de la comparaison de deux offres par chantier. L'offre la plus avantageuse a été retenue.

**Modalités de financement :** le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

**Amortissement :** l'amortissement de cet investissement est prévu sur 30 ans. Cette durée paraît optimiste et la commission des finances aurait préféré pour une durée de 20 ans maximum.

**Risques particuliers liés à cet investissement :** Si une nouvelle réfection de la route s'avérait nécessaire avant 30 ans, un amortissement extraordinaire devrait être effectué. Cependant, la commission des finances estime que le risque financier lié à un tel amortissement extraordinaire est acceptable.

**Amendements :** Aucun.

#### **3. Conclusions**

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 02/2019 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 02/2019 concernant une demande de crédit de CHF 139'000.—TTC pour la réfection de la route des Montagnes allant du croisement du Vermeilley au Croue et à l'Arzière ;
2. D'accorder un crédit de CHF 139'000.—TTC pour le financement de ce projet ;
3. De financer ce dernier par la trésorerie ;
4. D'amortir ce projet sur 30 ans.

Arzier-Le Muids, le 4 février 2019

**Demande de crédit de CHF 139'000.—TTC pour la réfection de la route des Montagnes allant du croisement du Vermeilley au Croue et à l'Arzière**

---

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,

Méliné VINCENT

Didier HERMANN,

Vincent GRANDJEAN

Jean-Marie WEYER

Rapporteur